ACADÉMIE DE DANSE.

Mr. Lavenant, élève du Conservatoire de Paris, a l'honneur d'annoncer à ses amis, à sa nombreuse pratique et au public en général, qu'il a ouvert ses classes en son salon, rue de Chartres 116, entre St. Louis et Conti.

La supériorité de sa méthode et les connaissances acquises dans cet art lui font espérer que les familles qui l'ont honoré de leur confiance jusqu'à ce jour, n'auront qu'à se féliciter de l'exactitude qu'il a toujours mise et qu'il mettra dans le cours de ses leçons, et la manière de former un élève en très peu de temps.

Les leçons de POLKA, MAZURKA et VALSES, auront lieu à son salon, trois fois par semaine, savoir: les mardis, jeudis et samedis, depuis huit heures du matin jusqu'à midi, et les leçons de danses ordinaires, les mêmes jours que ceux ci-dessus mentionnés, depuis 7 heures du soir jusqu'à 10. Il se charge de démontrer la valse en dix leçons.

Les lundi, mercredi et vendredi sont entièrement consacrés aux leçons privées et aux familles qui désireront faire prendre les leçons à leur domicile, les prix seront très modérés afin de donner un libre essor à cet art qui donne la grâce et le maintien à la jeunesse.

Étant en correspondance avec les principaux professeurs de Paris, le sieur Lavenant reçoit d'eux toutes les nouveautés des Danses Modernes admises dans les salons par la société fashionable, et il se fait un devoir de les enseigner à toutes ses classes, en leçons privées. Le salon étant [illegible] décoré, est à la disposition des personnes qui désireront le louer pour bals, concerts, &c.

A. LAVENANT,
26 sept—3m   Rue de Chartres, No. 116.

AU COURS D'ÉCRITURE DE MM. DOLBEAR.
RUE DU CAMP, NO. 15.

Les élèves depuis l'âge de 7 jusqu'à 50 ans, recevront des leçons qui leur donneront de suite une écriture [illegible]
Les écoles ouvrent de 9 heures à midi, ou de 4 heures P. M. [illegible] de 5 à 6 heures P. M.   15 sep—30

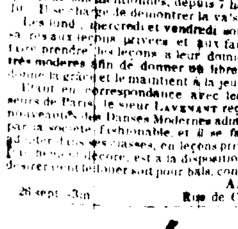

GUÉRISON DES RHUMATISMES ET MALADIES DE NERFS.
BAGUES GALVANIQUES DU Dr CHRISTIE
CEINTURES, BRACELETS, BANDAGES, FLUIDE GALVANIQUE.

[illegible] EPILEPSIE & PALPITATIONS. [illegible] GOUTTE ET RHUMATISMES. [illegible]
MARIE JACKSON, 100 Bank A. New-York [illegible]
APOPLEXIE ET PARALYSIE. [illegible]
GUION & Co. Coin des rues Canal et St Charles.

MAGASIN DE SOIERIES, DE NEW YORK, [illegible]

MARCHANDISES FRANÇAISES. [illegible]
V. BARRIERE, 26 Chartres.

Marchandises au prix coutant [illegible]
LORNE & FROIS, No. 21 et 4, rue de Chartres.

HUILE DE GRAISSE—20 barils de printemps, reçus [illegible] à vendre par HEPBURN & TURPIN, 23 rue St Louis

BALANCES DE SECONDE MAIN—2 paires balances [illegible] J. U. LAVILLEBEUVRE, 30, rue du Canal.

S[illegible] à vendre par HARROD, DARLING & Co., 49, Commune.

B[illegible] New Bedford—300 caisses, [illegible] HARROD DARLING & Co, 49, Commune

P[APIER] DE PAILLE—500 rames papier de paille, à vendre par HARROD DARLING & Co, 49, Commune

SAUX PEINTS—[illegible] à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49 Commune

SUCRE en pain et en poudre, à vendre par HARROD DARLING & Co., 49 rue de la Commune

[illegible] en débarquement du [illegible] à vendre par J. W. STANTON & Co., Enc. Magasins & Lafayette

C[AFÉ] [illegible] vert, en sacs doubles et [illegible] J. W. STANTON & Co., Enc. Magasins et Lafayette

BLANCS de Baleine—[illegible] caisses New Bedford, à vendre par J W STANTON & Co, Enc. Magasins et Lafayette.

INDIGO—30 [illegible] à vendre par J W STANTON & Co, Enc. Magasins et Lafayette.

R[illegible] en débarquement [illegible] à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins

T[HÉ]—250 [illegible] Hyson Pouchong et Souchong en caisses, demi [illegible] à vendre par ROBERTS & HALL, 75 Magasins

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Arthémise, venant de Bordeaux: [illegible] barriques vin rouge Montferrand. [illegible] St Emilion No. 3.
A vendre par F & J LACOSTE, 105, Royale

PORC—100 bls prime, à l'inspection de Winburn, à vendre par JAMES & WOODRUFF, 60, rue du Camp.

PORC—100 barils Soft Mess, à l'inspection, à vendre par JAMES E. WOODRUFF, 60, Camp

PORC—100 bls Mess à l'inspection de Winburn, à vendre par JAMES E WOODRUFF, 60, Camp.

FARINE—100 barils des moulins de Quincy, en débarquement du vapeur Robert Morris, à vendre par JAMES E. WOODRUFF,
30 sept   60, Camp

QUATRIEME LIVRAISON DES MEMOIRES D'UN MEDECIN.
La 4me Livraison de cet ouvrage est en vente chez V. R. HEBERT, 180, rue de Chartres.

GUABA—4 barils pâte et gelée à vendre par
26 sept   B VALLS, 25 Commune

INSTITUTIONS.

COLLÈGE MAÇONNIQUE DU KENTUCKY.

CETTE Institution, comptant un nombre de [illegible] de neuf différents Etats de l'Union, à la [illegible] collégiale qui vient de commencer [illegible] la troisième [illegible] sous la superintendance d'un corps de professeurs [illegible], composé de
Rev'd. J. Randolph Finley, A. M., président et professeur de Philosophie.
De Charles M. Mathews, A. M., professeur de Mathématiques, d'Histoire naturelle &c.
De F. S. Ruter, A. M., professeur de langues anciennes et de Littérature.
De F. E. Zewiant, professeur de langues Modernes.
De Cephas Gregg, A. B. professeur adjoint de Mathématiques, département préparatoire.
De George W. Biro, professeur de langues, département préparatoire.

Sous le patronage de la Grande Loge du Kentucky et exempt de tout contrôle ou d'esprit de secte religieuse, situé dans un des lieux les plus sains de l'Etat, (Lagrange, le siège de comté d'Oldham, Kentucky, à vingt-cinq milles de Louisville, et à huit milles de la Rivière Ohio) possédé des pouvoirs universitaires, en même temps offre des facilités à des prix de pension excessivement modiques. Cette Institution offrant des avantages particuliers, a des droits incontestables au patronage public, particulièrement dans le Sud et dans le Sud-Ouest. Pour de plus amples informations, s'adresser à
Rev. J. RANDOLPH FINLEY, A. M., président.
Par ordre de la Direction.
A. M. GAZLEY, secrétaire.
Lagrange, comté Oldham Kenty., 17 août 1846.
RÉFÉRENCES.—Dr. E. F. Watkins, John K. Chester, Esq., Memphis, Tenn.
Gén. Tappan, Vicksburg, Miss.
Gén. Quitman, Natchez, Miss.
Juge Elam et Amos Adams, Baton-Rouge, La.
Thomas R. Patton, Esq. Lac Providence.
Rayburn, Scott & Co, Martin Owen & Co, Manuel White & Co, capitaine Grayson, U. S. A., Louis Duvigneaud, Esq., Nouvelle-Orléans.
JAMES G. BLAIR, agent à Rayburn, Scott & Co, 80, rue du Camp, Nlle.-Orléans.   6 oct—1m

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS MENSUEL.—OCTOBRE 1846.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

A — Aubé, Pierre et Albert; Auray, L. A.; Andre, Charles.
B — Barate, Jacques Marie; Barth, Louis; Benoit, J. Bte. dit Alfred; Boucart, Just; Beauchery, Eugène; Bollot, Constant Edme.
C — Cheray, Joseph Victor; Chavaribeyre, Jacques.
D — Ducla, Louis; Daubrée; Dufour, Archimède Joseph; Dussaut, Pierre Sicaire; Duthil, Pierre; Dussumier, André; DesDunes, Arceuil, Veuve; Dechaud, Adolphe; D'Usson, ce St-Soupplet.
F — Fros, Pierre Jn, Alexandre; Fabas, Bernard dit Paul; Foucaud, Veuve née Queyriaux.
G — Gauthier, Anathase; Garraud, Armand; Gauchet de L'isle, les époux.
H — Hamelin, Antoine Ponce Felix; Hatrel, Dme.
J — Jannin, Claude François; Jung, Chretien.
L — Lecerf, Prosper et Thomas; Leroy, capitaine; Langlois, Désir; Lefort, Louis; Littée, Asselia Mlle; Lacouture, Dme; Lavenue.
M — Macou, Pierre; Margot, Charles; Miard, Eugène, dit Lamasse; Massol, les fils; Maillé, B. De; Martin, Pierre et Alphonse; Marrionneau, Alexandre; Maignan, Vve, née Mathilde; Meteyer, Ainé; Murphy, Edouard.
P — Pètre, Elisabeth; Perrin, François; Pene, Jean Marie; Populus, les époux.
R — Rousselin, les époux; Ricaud, Joseph Joachim.
S — Saugez, Charles Alphonse; Schultz, Jacob.
T — Thiot, Aglaé Mlle; Tetard, Rémi.
V — Viavant, Augustin; Vandegriff, les époux; Verneuilh, Ardrien et Pierre Benjamin.

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi.
6 octobre

PAUL ALDIGÉ & Co.
MAISON ROUGE, ENTRE LES DEUX MARCHÉS.
Vente en gros et en détail.

LES soussignés préviennent Messieurs les habitans et marchands, qu'ils viennent, par de nouveaux arrangements faits dans les villes du Nord, d'augmenter leur magasin de linge fait, marchandises sèches et chaussures, et qu'ils peuvent livrer à des prix bien au-dessous de ceux auxquels ils ont vendus jusqu'à ce jour.
Messieurs les planteurs trouveront constamment chez eux un large assortiment des objets suivants:
Gilets pour nègre, en Washington kersey, laine croisée.
dito dito laine et coton.
dito dito cotonnade.
Pantalons dito en kersey Washington et autres.
dito dito cotonnade du pays et americaine.
dito de fantaisie, cotonnade française et americaine.
dito satinet, drap et casimir.
Chemises rayées, pour nègre, et en ginga fil et mêlé.
dito blanches et couleurs, françaises et imitation.
dito tricot bone, merinos, coton, rayées et unies.
dito molleton et coton croisé.
dito flanelle rouge, croisée et unie.
Caleçons flanelle, molleton, coton croisé et tricot.
Redingottes, paletots, sacs et habits, dernières modes, en drap.
Casimir, cotonnade et étoffes de fantaisie.
Gilets de dessous en soie, poil de chèvre et cachemire.
Bretelles et cravattes de toutes qualités.
Un assortiment complet de linge d'enfants.
Enfin, tout ce qui concerne le linge fait, articles tous parfaitement cousus, joignant le fashionable au confort.
AUSSI—Un assortiment complet de marchandises sèches.
Toiles d'Irlande, de Russie.
Coton duck pour voile et tente.
Indiennes americaines et françaises.
Kerseys, flanelles, couvertures de laine et de molleton.
Cotonnades américaine et française.
Cotons blanc et écru.
Mousseline de laine.
Challis.
Mouchoirs.
Satinets, casimirs, etc. etc.
PLUS—Un assortiment complet de chaussures pour tous les âges et les deux sexes.
Nouvelle Orléans le 8 septembre 1846.
9 sep—1m   PAUL ALDIGÉ & Co.

TAPIS! TAPIS! A BAS PRIX.
AU No. 27, RUE DE LA DOUANE, ET No. 26, RUE DE CHARTRES.
(Entrée par l'une ou l'autre rue.)

EN outre de notre assortiment, nous avons reçu par le navire Vicksburg (qui vient d'arriver) un grand stock de TAPIS achetés tout récemment à des prix extrêmement bas. Nous offrons en ce moment, en vente, une grande variété de tapis à meilleur marché que tout ce qui a été offert jusqu'ici. Cette variété de tapis, aux prix de 30 cents et au-dessus, est de tous les goûts, et mérite d'être vue par ceux qui ont besoin de cet article; elle consiste en:
Tapis anglais, genre de Bruxelles, supérieurs et d'un dessin tout nouveau;
Tapis à trois plis, en grandes variétés, nouveaux dessins et très beaux, quelques uns aussi bas que $1;
Ingrains extra superfins, dessins de cette année et de couleurs très-riches;
Idem superfins, fins et communs;
Idem en coton et lin;
Idem vénitiens, damassés, à dessins, croisés et à simples raies.
Idem épais à petits dessins, pour salles et églises;
Tapis en baize, d'une yarde et demie et de 3 yardes;
Tapis de pieds, chenilles, garnis et Axminster;
Paillasson, toile cirée pour plancher, bandes, &c.
Ainsi que des tapis damassés, en laine et coton, riches et bien beaux, d'une aune et quart de large, à des prix aussi bas que $1.
Toute espèce de toiles, telles que linge de table, toile à draps, à chemises, serviettes, &c. à vendre à bas prix, par DAMERON, THOMPSON & Co.,
9 sept   26, rue de Chartres, et 27, rue Douane.

MARCHANDISES FRANÇAISES.
En débarquement du navire Rubicon, du Havre.

L. H. RICHARD, No. 33, rue de Chartres, reçoit par le navire Rubicon, venant du Havre, les nouveautés suivantes, qu'il offre à vendre en gros seulement et à des prix modérés:
8 caisses cotonnades fortes, nouveau genre;
10 do mousseline de laine et cachemires d'Ecosse;
10 do soiries noires moirées et Pekin satiné;
200 pièces rubans pour chapeaux, nouvelles dispositions;
3 caisses indiennes pour rideaux, unies et damassées;
3 do schalls et fichus soie et laine, et foulards;
1 do indiennes rouges pour robes [illegible];
1 do baréges pyramidales;
1 do idem raies satinées;
2 do casimirs pour pantalons, noirs et façonnés;
1 do drap noir Sedan;
1 do étoffe algérienne;
1 do indienne française;
1 do ombrelles nouvelles;
1 do parapluies de soie;
1 do sparterie et objets pour modistes;
1 do florence pour doublures;
1 do bas de soie et bas de fil d'Ecosse;
1 do gants de Jouvin et gants d'Alexandre;
1 do gants de soie et de filet;
1 do chaussettes coton.
L. H. RICHARD,
22 sept   33, rue de la Douane, au premier étage.

MARCHANDISES NOUVELLES.

REÇU récemment par C. M. SIMPSON, No 33, rue de Chartres, les Marchandises fraîches et après désignées, des dernières importations et des plus nouveaux goûts:—
Cachemires de Paris, extra-riches;
Mousselines de laine, dito;
Cachemires très-riches, prix moyens;
Splendides calicots, de Paris;
Cachemires riches, imitation écossais;
Cinq caisses calicots américains; shalls soie riches; cravates dito; une caisse rideaux en mousseline; cotons damassés et unis, en couleur, pour rideaux; mousseline fine, à raies et à carreaux, pour moustiquaires; cravates pour dames, gants chevreau de première qualité.
AUSSI—Pour clore et à très-bas prix:—Un envoi de barèges riches, couleurs foncées; un envoi de toile d'Irlande, véritable; ainsi qu'un assortiment de marchandises de fonds, convenables pour les familles et l'usage des habitants.
26 sept

CONSERVES alimentaires de Joseph Peneau, de Nantes, à vendre par les soussignés en débarquement du navire Arthemise de Bordeaux: 70 caisses fraises au jus, de 12 bouteilles bouchées à l'emerie, 20 dito framboises dito dito dito, 10 dito cerises do. do. do., 20 dito fruits assortis dito dito dito, 18 dito dito de 24/2 dito dito, 1 dito champignons au naturel.
30 sept   LOREILHE & Co. encoignure Royale et Douane

A VENDRE en debarquement du navire Arthémise, venant de Bordeaux:
50 caisses cerises à l'eau de vie, 20 do. prunes sèches en paubans, 25 caisses abricots au jus, de Motelay, 11 do groseilles et framboises au jus do., 30 caisses abricots à l'eau de vie, 12 caisses gelée de groseilles, framboises et cerises, 10 caisses jus de framboises et groseilles, 25 caisses olives Amelot, 30 caisses anchois à l'huile, 25 caisses vin Chateau Gruau Larose, de Balguerie & Co. A vendre par LOREILHE & Co.
30 sept   encoignure Royale et Douane

SAUCISSONS de Lyon—Reçues par le navire Rubicon du Havre, à vendre par LOREILHE & Co.
30 sept   encoignure Royale et Douane

PARAPLUIES SOIE—Quatre caisses parapluies gros de Naples noir, 28, 30, 32 et 34 pouces, reçus par le Rubicon, du Havre, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
2 oct   36, rue de Chartres

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire l'Arthémise, venant de Bordeaux:
50 barriques vin St. Julien,
50 barils vin blanc Haut Sauterne,
150 caisses cerises à l'eau de vie,
50 do prunes do do
25 do absinthe.
26 sept   N. DUDOUYT, 13 Toulouse

LE soussigné a établi un magasin au No. 9, rue du Canal, entre celles des Magasins et du Camp, où il offre à vendre les articles suivans:
Casimir par pièce ou par caisse,
Satinet dito dito
Cotonnade, dito dito
Flanelle, par pièce ou par balle,
50 douzaines chemises en flanelle bleue,
50 do chemises idem rouge,
50 do chemises à grandes raies,
500 paires pantalons en satinet bleu,
300 do do en baize verte,
500 do pantalons communs.
Paletots en satinet, idem en tweeds, idem en drap, surtouts en couvertures, idem en Flushing, idem en drap pilote.
Casquettes en fourrures, par caisse ou douzaine,
Idem cirées, do do
Idem en drap do do
Chapeaux de divers genres, par caisse.
16 sept   JNO. BELLOW Jr.

EN débarquement du navire H. W. Tyler, venant de Bordeaux:
16 barriques Vin rouge St. Estèphe Médoc;
16 do do Graves, Blanquefort;
16 do do Macau Médoc;
54 barils Vin blanc Haut Sauterne
A vendre par B. TALAMON,
16 sept   30 rue St. Louis

CHEMISES ET CALEÇONS en mérinos—Les soussignés reçoivent en ce moment d'Angleterre, un assortiment complet de:
100 douzaines chemises et caleçons en mérinos, pour hommes; 200 douzaines idem en coton écru et blanc; [illegible] douzaines demi bas [illegible] blancs et couleurs [illegible] mérinos, grises et bleues [illegible] en coton et laine, pour [illegible] dito casquettes [illegible] marchandises, le tout à bas prix.
18 sept   H. DE GOER & RIFFLARD, 21 rue des Magasins

Bureau d'Agence Générale.

LES soussignés ont ouvert, à dater de ce jour, Passage de la Bourse, No. 4, entre St. Louis et Conti, un bureau d'Agence Générale.
Ils se chargeront de toute espèce de recouvremens, traductions, [illegible] de livres, [illegible] etc.
Dans le [illegible] où pour transactions importantes, une garantie serait demandée, ils se chargent d'y satisfaire.
Le règlement pour toute collection qui leur sera confiée aura lieu tous les lundis.
Leur bureau sera ouvert de neuf heures à trois heures, et de cinq à sept heures P. M.
Une agence spéciale pour le nettoiement et l'entretien des cheminées à l'année est établie à leur bureau.
Nouvelle-Orléans, 20 août 1846.
M. BERTUS, H. RUFFIER.
21 aout

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE PERPÉTUELLE est actuellement prête à faire des assurances contre les pertes ou dommages occasionnés par le feu, concurremment avec ses assurances sur la navigation de mers et rivières.
Bureau No. 35, rue du Camp.
17 aout—6m   A. BROTHER,—agent

AGENCE DE L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN.
NLLE ORLEANS, 13 Nov. 1845.

L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN de New-York d'après les termes de sa charte, a clos ses comptes le quatre du mois dernier, et après avoir payé tous ses sinistres, y compris le grand incendie du 19 juillet dernier, il lui est resté en valeurs réelles $673,650 00. Depuis, le montant des primes perçues, s'élève à plus de $100,000, ce qui établit un fond d'au moins $780,000.
Depuis le 4 du mois dernier, les parties qui contractent avec la compagnie n'entrent pour rien dans les pertes éprouvées au commencement de cette année. D'après l'exposé ci-dessus et la circonstance qui vient d'être mentionnée, le soussigné est d'opinion que ce système offre une sécurité plus qu'ordinaire aux personnes qui désirent effectuer des assurances.
Des Polices contre les risques du feu, des rivières et de la mer, seront fournies par L. MATHEWS, Agent.
14 nov   Encoignure Camp et Commune.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
CHEMISES FRANÇAISES,
Rue Bourbon, 276, entre Dumaine et St Philippe.

MME. J. HENRY a l'honneur d'informer les Messieurs de la Nouvelle Orléans, qu'elle vient de transférer du No. 77 rue St. Louis, au No. 100, rue Royale, son atelier spécialement destiné à la confection des chemises sur ordre et sur mesure. Elle remercie très sincèrement ces Messieurs du patronage bienveillant qu'ils ont bien voulu lui accorder jusqu'à ce jour. Elle espère, tant par le fini que par la célérité de son travail, obtenir la continuation d'une aussi flatteuse approbation. Elle s'occupe toujours des broderies, dites tapisseries.
Les bonnes couturières trouveront toujours de l'ouvrage chez Mme. J. Henry, qui acceptera des apprenties pour l'un et l'autre genre de travail.   av—30

JOHN M'CARTY, MÉCANICIEN,
No. 134, Rue du Camp.

VIENT de recevoir un nouvel assortiment de Garnitures françaises de lieux d'aisance. Aussi Pompes aspirantes et à Bière, &c., Baignoires, à douches. Il pose et répare les tuyaux en plomb et entreprend toute espèce d'ouvrage dans ce métal. Il entreprend aussi toute espèce d'ouvrage en plomb pour navires. Les ordres seront fidèlement exécutés et les prix modérés.   4 fév—1an

Aux Habitans Sucriers.

LES soussignés offrent à vendre à des prix réduits, les articles suivans, savoir:
Lampes pour sucreries à huile.
do do do à gaz.
Cuillères et écumoires en cuivre.
do do en fer battu.
Tubes pour purger le sucre, d'après le nouveau procédé.
Briques à feu pour monter les équipages.
Gaz et toute espèce d'huiles.
Les soussignés peuvent recommander les lampes à gaz comme tout ce qu'il y a de mieux. Ces lampes ne brûlent que dix cents de gaz par quatorze heures, et cela, sans aucun soin.   S. MASPEREAU & Co, rue Conde, No. 22

A VENDRE à des prix très réduits:—Un grand assortiment de lampes à gaz, à huile et à huile chimique.
AUSSI—Huile, Gaz et Huile Chimique.
8 sep—jsq la   S. MASPEREAU & Co, rue Condé, No. 22

Grates, Poeles, Cuisines.

LES soussignés arrivant du Nord, offrent à vendre à des prix très modérés, les articles suivans importés par eux, savoir:
600 grates assortis.
300 poêles do
350 cuisines do
Ils se chargeront du posage des grates, poêles et cuisines.
S. MASPEREAU & Co, Rue Conde, No. 22

Aux Marchands de la Campagne.

LES soussignés venant d'arriver du Nord, offrent à vendre en gros, aux prix les plus modérés, les articles suivants, importés par eux, savoir:
Un grand assortiment de ferblanterie.
do do do articles en fonte.
do do do ustensiles de cuisine.
do do do ferblanterie peinte.
do do do baquets en bois.
Les soussignés s'étant arrangé avec les manufactures du Nord, font savoir aux marchands de la campagne, qu'ils pourront à l'avenir leur offrir constamment un assortiment complet de ces mêmes articles.
8 sep   S. MASPEREAU & Co, Rue Conde No. 22

ANCIENNE MAISON CHAUVIN & LEVOIS
No. 68, RUE DE CHARTRES.

LE soussigné reçoit par les navires Rubicon, du Havre, et Union, Caledonia Brander, St. Louis, Louisa, de New York, les marchandises suivantes qu'il offre à vendre à des prix modérés.
14 caisses cotonnades françaises, nouveautés,
2 do Indienne française do
2 do cachemire d'Ecosse, do
1 do Mousseline laine assortie,
1 do Barège vert,
1 do Soieries assorties, telles que, satin, poult de soie, gros d'Afrique, moiré, crêpe, Pekin, gros de Naples, Florence,
1 do Gants de peau de Jouvin & Co.
1 do do assortis,
1 do do soie, laine, castor &c.
1 do Soie à coudre et cordonnet,
1 do Cravatte satin, gros de Naples &c.
1 do Pointes soie, cachemire et rubans.
1 do Foulards de diverses qualités,
1 do Jupons crinoline unis et façonnés,
1 do Gilets tricot, assortis,
1 do Bretelles soie, goccomme &c.
10 do Casquettes drap, velours, fourrures.
4 do Chapeaux noirs pour enfans,
2 do do Gris pour hommes,
1 do Taffetas cire,
1 do Brosses à cheveux et autres,
1 do Peignes en toute qualité,
1 do do à nœuds et ivoire,
2 do Epingles Nos. assortis,
5 do Cartes à jouer,
2 do Fil patenté, Marshall et autres,
3 do Boutons soie métal, os &c
2 do Couverts fer battu,
2 do Baleines pour robes,
2 do Parapluies coton,
9 do caisses vieux cire Nos. 1, 2 et 3.
1 do Doublures jaune et blanches,
1 do Magasin et tiges de bottes.
29 sept   J. LEVOIS, 68 Chartres

G. & R. BUCHANAN, No. 64, rue Tchoupitoulas, à front à vendre—
BACON—125 boucauts jambons, plats-côtés, épaules.
PORC—600 barils mess, prime, etc.
GRAISSE—700 barillets et 30 barils de famille et choix.
FARINE—375 barils du Missouri.
TOILE D'EMBALLAGE—500 pièces marques de choix.
CORDE D'EMBALLAGE—400 rouleaux première qualité du Kentucky; 100 do Missouri bon marché.
FICELLE—50 balles, première qualité.
CHANVRE—400 balles passé au serein.
WHISKEY—50 barils rectifié; 20 do vieux Bourbon.
18 mai

LE Soussigné devant bientôt partir pour l'Europe, prévient les Marchands de la ville et de la campagne, qu'à partir de ce jour, il vendra à des prix réduits, pour du comptant.
Il a maintenant en magasin et en débarquement du navire Octavius, du Havre:
Chapeaux de paille pour hommes,
Do do pour enfants,
Gants de filet, noirs et blancs; mitaines de filet, longues et courtes,
Gants fil d'Ecosse pour hommes,
Do do pour dames,
Chemises de couleur en belle qualité,
Chaussettes et gants fil écru,
Bas de coton blancs, pour dames et fillettes,
Coutil tout fil blanc nouveauté,
Do do blanc; cotonnade française,
Mouchoirs batiste en fil.
Do do en fil d'Ecosse; éventails,
Rubans de satin et de taffetas; Prunelle noire,
Bas et chaussons d'enfants; mouchoirs imitation madras,
Bretelles sans couture, et autres qualités,
Jolies bourses en soie pour dames; corsets français,
Jupons en crinoline; cols de satin pour hommes,
Cravates noires et couleurs; fil à cordonnier gris et aune,
Cartes à jouer françaises et américaines,
Un bel assortiment de savons fins,
Papier rayé, peignes, agraffes noires et blanches, galons coulisses, lacets de soie pour bottines, brosses, boutons, cuirs à razoirs, houppes à poudrer, cordonnet en soie, e poil de chèvre et en coton, aiguilles, épingles, miroirs, lunettes, fil de Rennes, soie à coudre, colliers, bracelets, boucles coton, dés à coudre, &c. &c.
7 avril   O. TALAMON, 44, rue de Chartres

A VENDRE en magasin:
3 quarts pipes Eau de vie vieille, Champagne;
500,000 Bouchons pointus;
300,000 do longs et demi longs, pour vin;
100 caisses Liqueurs superfines et surfines;
150 do Vin rouge Médoc;
50 do. Kirch, marque Jeanrenaud;
50 do Absinthe, do;
200 do Vin blanc, demi et large bouteilles;
100 barriques bon Vin rouge ordinaire;
10 do Vin rouge Chateau Leoville;
4 do do Cantenac;
100 barils Vin blanc Haut Sauterne;
70 moyennes boîtes Truffes;
100 rames Papier à lettre;
1200 paniers Anisette superfine et surfine;
140 caisses Curaçao superfin et surfin, par POUGET FILS, 147, rue Royale,
19 aout   entre St. Louis et Toulouse.

TATOUT FRERES,
161, rue de Chartres encoignure Toulouse.

REÇOIVENT par les derniers arrivages de France, d'Angleterre et du Nord, un grand assortiment de marchandises, savoir:—Fil de coton, blanc et en bobines; bas blancs, pour dames et pour fillettes, assortis du No. 1 à 6; chaussettes grises et écrues, pour hommes; id. pour enfans; mouchoirs à dentelle et autres genres, gants en coton, leurs et autres; lacets coton blancs et noirs, id. en fil assorti; do. ferrés pour souliers; lacets en soie noire et couleur pour bottines; galons en fil et en coton; ficelle en coton et ficelle française en pelottes; cordonnet blanc de Nos. assortis, peignes en buffle, corne et écaille, modèles assortis; do en ivoire, fins et superfins; épingles doubles pour toilette et autres; brosses à dents de 3, 4 et 5 rangs, différentes qualités; do. à ongles, do. à tête, do à barbe, boîtes à poudre avec houpe; boutons en os; soie, et lastes et sur carte, Nos. assortis; 50 grosses cartes à jouer, françaises, américaines et espagnoles, papier à lettres, fin et autres; cordons de montre, en soie, poil de chèvre et autres; miroirs, eau de Cologne; cuillères en fer et en métal, plumes d'oie et en acier, encre noire; veilleuses sur bois et sur liège; allumettes chimiques; fil patenté assorti de couleurs, couverts en buis pour salade; balles en gomme de grosseurs variées; baleines pour corsets, dés à coudre assortis; aiguilles Warrin; bretelles assorties pour hommes et pour enfans.
Ils ont constamment en mains une grande variété d'articles qu'ils offrent à vendre à des prix très modérés pour du comptant.
26 aout   TATOUT FRERES

SULFATE de Quinine français, en caisses de 50 onces. A vendre par LEOPOLD JEANNET,
1er sept   22, rue St Louis

A VENDRE au débarquement du Thracian, venant de Bordeaux:
40 barriques vin rouge,
108 demi do vin blanc.
AUSSI EN MAGASIN:
85 caisses prunes sèches en pobans,
50 caisses vin vieux, de Bordeaux, diverses marques.
4 demi pipe vieille eau de vie,
8 quarts do do do Maglory, 1825.
60 barriques vin rouge, qualité supérieure,
30 do bon vin pour familles
28 aout   J. et J. TARDOS, rue Conti, No. 15.

TOILE, Cordes d'emballage, et ficelle—400 pièces toile du Missouri et du Kentucky,
700 rouleaux corde do. do,
130 balles ficelle, à vendre par
7 juil   G & R BUCHANAN & Co.

EMMAGASINAGE! EMMAGASINAGE!

LES soussignés sont entièrement préparés à recevoir de la Levée et des magasins, toutes sortes de marchandises et de produits de l'Ouest, dans le plus bref délai, dans ces magasins [illegible] connus sous le nom de "Western [illegible] Union No. 2 [illegible]. Ayant assez de monde à leur disposition ils peuvent en tout temps nettoyer et [illegible] de la manière la plus expéditive, [illegible] à bord ou dans les magasins.
Nous avons en ce moment de la place [illegible] valeur de 30,000 barils.
18 juin   EMERSON, T[OURNÉ] & Co. [illegible]

SEL des Iles Turques, à vendre par WYLIE & EGANA,
1 oct

[illegible] Chapeaux [illegible] de Paris [illegible] vient de recevoir par le [illegible] nouvel assortiment de [illegible]:
[illegible]
100 doz. chapeaux paille, d'Italie, pour hommes;
100 do [illegible] do pour enfans;
25 do [illegible] do do cadets;
6 do [illegible] soie pour Amazone;
6 do [illegible] gris et noir pour cadets;
Aussi un grand assortiment de fournitures, telles que Peluche, Bordaloue, coiffes; cuirs coussins, etc.

VINS de Bourgogne—25 caisses des meilleures marques, à vendre par LOISON & SYLVESTRE,
28 sept   36, Chartres

REÇU par les derniers arrivages du Havre, du nouvel assortiment de couverts argentés au galvanisme par les procédés de MM. de Ruolts & Elkington, à vendre par les soussignés seuls agens des propriétaires brevetés.
28 sept   LOISON & SILVESTRE, 36, Chartres

EAU-DE-VIE d'Alex. Seignette, en douane et ayant droit au drawback:
5 demi pipes, et 5 quarts de pipes à vendre par LOISON & SILVESTRE,
28 sept   36, rue de Chartres

COGNAC Pellevoisin—10 demi pipes cognac, de preuve 20 quarts do do. à vendre par
4aout—15   TH BAILLY BLANCHARD, 90, Douane.

10 barils vieux cognac Pellevoisin de 1815, 1re preuve: 10 barils do 1825, 1re preuve, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD, 90, Douane.
4 aout

3 Boucauts de Casse, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD, 90, Douane.
4 aout

1 Caisse moutarde française, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD, 90, Douane.
4 aout

200 Barils Noir Animal en poudre, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD, 90, Douane.
4aout

100 Boites Pains Truffés, assortis, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD, 90, Douane.
4aout

ABSINTHE suisse &c.—70 caisses absinthe suisse, Yersin et Lecoultre,
36 do do Sauvajol,
37 do Kirsch,
A vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
4 aout   11 et 13 St Louis

GENIEVRE DE HOLLANDE—12 pipes genièvre de l'Etoile, importation directe, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
4 aout   11 et 13, rue St Louis

PRUNES—45 caisses prunes à l'eau de vie,
38 do cerises do
12 do raisins do
A vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
4 aout   11 et 13 St Louis

ABSINTHE suisse—60 caisses des marques Yersin, Lecoultre, Ed. Pernod et Berthoud, en débarquement du navire James N. Cooper, du Havre, à vendre par COURVOISIER & Co.
21 juil   Encoignure Royale et Orleans

ABSINTHE—2 barils de Yersin Lecoultre, en débarquement du James N. Cooper, du Havre, à vendre par COURVOISIER & Co.
21 juil   Encoignure Royale et Orleans

ALCOHOL—20 barils alcohol, à vendre par COURVOISIER & Co.
21 juil   Encoignure Royale et Orleans

MERISE—30 barils 1ère qualité, à vendre par COURVOISIER & Co.
21 juil   Encoignure Royale et Orleans

ANISETTE—20 barils anisette rose et blanche, à vendre par COURVOISIER & Co.
21 juil   Encoignure Royale et Orléans

LIQUEURS assorties—30 caisses, à vendre par COURVOISIER & Co.
21 juil   Encoignure Royale et Orléans

A VENDRE en débarquement du navire Lorena, venant de Bordeaux:
180 milliers bouchons pointus;
1 boucaut champignons secs, par N. DUDOUYT
11 juil   13, rue Toulouse

CLARET—100 caisses St. Emilion 1844, en debarquement du Talma, de Bordeaux, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
30 juil   26, Vieille Levée

VIN de Malaga—80 barils et quarts dito, à vendre par AUG. MOLIER, 90, St Louis
11 juin

EN debarquement du navire Talma, de Bordeaux—200 caisses Vin St. Julien, Medoc, étiquetées et cajeu ces, ayant droit au drawback, à vendre par NUMA LACOSTE, 103, Royale

WHISKEY—120 barils vieux Whiskey, Old Reserve; 50 do do Monongahela; 53 do Bourbon en magasin et à vendre par CHS. DUFOUR,
13 aout   11 rue Conti

VIN rouge en barriques—150 barriques, diverses qualités, à vendre par CHS. DUFOUR,
1 aout   11 rue Conti.

PETITS POIS—500 boîtes petits pois, marque Duffes, en magasin et à vendre par
12 aout   CHS. DUFOUR, 11 Conti

GOMME—10 futailles gomme blanche tirée du Sénégal, en magasin et à vendre par CHS. DUFOUR,
13 aout   11, rue Conti.

VINS de Bourgogne—25 caisses vin de Bourgogne supérieur, à vendre par LOISON & SYLVESTRE,
27 juil   36 Chartres

CHAPEAUX laine—20 caisses noirs et blancs, à vendre par FROST & Co.
14 juin   10, Magasins

CHAPEAUX de toile cirée—10 caisses pour l'usage des marins, à vendre par FROST & Co.
13 juin   10, Magasins

VIN de Marseilles—100 barriques vin rouge en magasin et à vendre par J. P. BERCIER & Co.
11 juin   54 Vieille Levée

VIEUX Cognac—A vendre en douane, avec le bénéfice de drawback:
4 demi pipes, 6 quarts de pipes vieux Cognac, importés par le navire Alesto, de Bordeaux.
25 mars   HEPBURN & TURPIN, No. 11, rue Royale.

EAU DE VIE de Cognac—Sous la clef de la douane 10 demi pipes de la marque Rasteau & Charroyer, 20 quarts de do.
A vendre par RAYMOND CAHUZAC,
4 aout   34, Vieille Levée

EN débarquement du navire Talma, de Bordeaux:
25 caisses sardines à l'huile, 2 caisses petits pois
40 barriques St Emilion No 4.
24 milliers bouchons extra fins.
A vendre par NUMA LACOSTE,
21 juil   103 Royale

EN débarquement du navire Talma, de Bordeaux: 5 demi pipes, 10 quarts de pipes Eau de vie Maglory 1825, supérieure,
36 barriques Vin rouge de Bourg, premières côtes.
72 tierçons Vin blanc Haut Barsac, de 1843, à vendre par J & J TARDOS,
23 aout   15 rue Conti.

EN débarquement du navire Magdala, venant de New-York:
101 caisses Prunes en pauban, de diverses grandeurs, à vendre par J & J TARDOS,
29 juil   15 rue Conti.

A VENDRE par les soussignés:
33 barriques Vin rouge St. Julien 1840.
23 jt   J & J TARDOS, 15 Conti.

RIZ—60 tierçons riz récemment battu, en magasin et à vendre par L. D. C. WOODS, 80 Magasins
14 juil

FARINE—500 barils des moulins de Saint Louis, nouvellement moulue, à vendre par JAMES E. WOODRUFF,
2 sept   60, Camp

LE soussigné offre en vente les articles suivans:
SAUCISSONS—4 caisses de Boulogne, véritables, à 75 cents la livre.
VIN MUSCAT—100 caisses, qualité supérieure.
HUILE—100 paniers, marque de Plagniol.
VERMICELLE ET MACARONI—300 caisses, article rare.
DATTES—6 barils, 1re qualité.
D. LANATA, 9 et 10 Jefferson

CHAUX—300 barils de Thomaston, à $1 25 par baril, à vendre par ROBERT MURPHY,
31 aout   90 Vieille Levée

RAISINS—200 caisses raisins Malaga, en grappes, à vendre par L. CANTIN,
25 aout   42 Gravier

RAISINS—120 caisses Malaga supérieur, en grappes, à vendre par L. CANTIN,
20 juil   24 Gravier

SUCRE HAVANE—436 caisses sucre blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par L. CANTIN,
1 sept   42, Gravier

AMANDES—100 caisses amandes douces sans coques, 15 do amandes amères, en débarquement du brick Grecian, à vendre par L. CANTIN,
1 sept   42 Gravier

SUCRE—80 caisses en débarquement du brick Hope Howes, à vendre par L. CANTIN,
1 sept   42, Gravier

VINS ROUGES EN BARRIQUES—250 barriques de diverses qualités, à vendre par LOREILHE & Co,
19 aout   Encoignure Royale et Douane

POST NOTES et coupons de la Banque des Citoyens—A vendre par WYLIE & EGANA,
7 juil   38 Bienville

CAFE RIO—400 sacs excellent café fin vert, en double sacs, à vendre par J W STANTON & Co.
1 sept   enc. Magasins et Lafayette

MAIS—2000 sacs 1re qualité, en magasin et à vendre par JAMES E WOODRUFF,
17 aout   60 Camp

BALAIS—300 douzaines balais de mais, à vendre par JAMES E. WOODRUFF,
17 aout   60, Camp

AMANDES amères—40 sacs, nouvelle récolte, venant d'arriver par le brick L. Copeland, de New York, à vendre par L. CANTIN,
25 aout   42 Gravier

6 CAISSES Seringues garnies, grandes petites, et en débarquement du navire Vaillant, à vendre par
30 jn   NUMA LACOSTE, 103, Royale

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—144 caisses, en debarquement du navire Arkansas, de la barque Chester et du brick Ottoman, à vendre par
21 jt   R G HOBBS, 12 Douane.

VIN de Marseille—34 barriques Vin vieux pour familles, à vendre par J F BERCIER & Co,
24 aout   54, Vieille Levee

MAIS—3000 boisseaux mais, en magasin et à vendre par [13 aout]

HUILE—3,000 gallons huile de baleine blanche, à vendre par J W STANTON & Co,
19 aout   Encoignure Magasins et Lafayette

VERITABLE ABSINTHE Suisse en magasin, à vendre par J & J TARDOS,
30 av   No. 15, rue Conti.

EN débarquement du navire Talma, venant de Bordeaux:
40 barriques vin rouge Pauillac Médoc, à vendre par
29 juillet   B. TALAMON, 30, St. Louis

CHAPEAUX—En débarquement du navire Queen Victoria, de la barque Louisa, etc.
70 caisses chapeaux de différentes marques, Palo Alto, chapeaux de soie, de Russie, de feutre, etc., à vendre à bon marché par FROST & Co,
15 sep   10 Magasins

BOTTES et Brodequins Russett—3000 paires en magasin et en débarquement de la barque Thetus et à vendre par G W DUNBAR,
15 sept   30 Douane

Le Dépot de Couvertures Françaises de GRANIER,
Est transféré à
H. DEGOER & RIFFLARD,
No. 21, rue des Magasins.
SUCCESSEURS DE FEU J. MAGER.

AVIS—Les soussignés ayant été nommés par M. Z. Granier fils, de Montpellier, seuls agents à la Nouvelle-Orléans pour la vente de ses COUVERTURES SUPERIEURES, ont la satisfaction d'annoncer aux habitants du Sud et aux négociants, qu'ils sont actuellement prêts à remplir les ordres qui leur seront donnés.
H. DEGOER & RIFFLARD,
Seuls agents de la manufacture de Granier.
fév   Nouvelle-Orléans, 21, rue des Magasins.

MAIS—15,000 boisseaux en magasin et à vendre par L D C WOODS,
14 juil   80 Magasin

VINS—[illegible] barriques vin rouge ordinaire Bordeaux St Julien, St. Estèphe, St. Emilion et Montferrand, [illegible] barriques supérieures de 1843 et 1844, St. Julien et Montferrand, [illegible] Chateau Lafitte, Léoville, Pauillac Médoc et Margaux Médoc. [illegible] do Merman, [illegible] St Estèphe et Margaux [illegible] Chateau Margaux et Chateau Latour, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
4 aout   11 et 13 St Louis

MOUCHOIRS [illegible]—Par le [illegible] à des prix réduits [illegible]
1 oct   H. DE GOER & RIFFLARD, 21, Magasin

[illegible] FRANÇAISES
[illegible] 206, rue Royale, entre Dumaine et St-Philippe.
PERINAUD.

INFORME le public et les marchands de [illegible] que par suite de la grande [illegible] d'ouvrage qu'il y a confié pour repasser, et pour la commodité des personnes qui habitent les quartiers supérieurs de cette ville, il vient d'ouvrir deux nouveaux magasins, 80, rue de Chartres, encoignure Conti, et rue Toulouse, entre Royale et Chartres.
La vogue qui lui ont fait obtenir ces teintures nettoyées par la vapeur, et la perfection des apprêts, dont la supériorité ne laisse plus aucun doute, lui ont attiré si nombreuse clientelle.
A cet effet, il recommande à Messieurs les marchands en gros de ne pas se méprendre, s'ils désirent être bien servis, car lui seul possède dans ce pays les métiers, presses, cylindres mécaniques pour moirer les étoffes de soie et tous les objets indispensables à cette exploitation.
Aussi l'extension qu'il donne à ce genre de travail le met à même de faire d'aussi grandes entreprises, et d'offrir le même résultat que dans les premières manufactures de France et des Etats-Unis. Il prie les personnes qui n'auraient pas été satisfaites des objets qu'elles auraient confiés à ceux qui exercent cette profession de vouloir bien mettre son savoir à l'épreuve.

TEINTURES ET NETTOYAGES
d'habillements pour hommes et dames, tels que:
Robes de Soie et Velours, Cachemire, Satin, Mérinos, Mousseline, Châles tous genres, Blondes, Crêpes, Rubans, Gants de soie, Ombrelles, Voilettes, Paletots, Pantalons, Gilets, Redingottes, Manteaux, Cravattes, Garnitures Velours, Toutes espèces d'étoffes d'ameublement, Tapis, Rideaux.

Spécialité pour Deuil,
Noir fin garanti ne pas déteindre
*Chapeaux de paille blanchis et jaunis à la dernière mode. Etoffes noires, teintes en couleurs claires ou foncées. Teintures en pièces de Mérinos, Mousselines, Cachemire, Drape, etc.
Je préviens les personnes de ne remettre aucun objet qui leur serait demandé en mon nom, attendu qu'ayant eu à me plaindre des commis qui avaient cet emploi chez moi je n'en ai plus; je ne réponds que des objets remis aux trois adresses indiquées plus haut.
16 sep—3m   PERINAUD.

Bureau des Naissances et Décès,
PASSAGE DE LA BOURSE, PRÈS LA RUE BIENVILLE.
AVIS AU PUBLIC.

AYANT été nommé Appointeur du Bureau des Naissances et Décès pour la paroisse et ville d'Orléans j'invite les habitants de la susdite paroisse et ville, à vouloir bien se conformer aux dispositions de la loi ci-après citée:
ACTE, APPROUVÉ LE 6 MARS 1839.
ART. 1er. A partir de l'adoption du présent acte, la naissance de tout enfant libre, né dans la paroisse d'Orléans, devra être déclarée au dit Bureau dans le laps de trente jours: cette déclaration devra être faite conformément à la troisième section de l'acte dont celui-ci forme partie supplémentaire; et toute personne contrevenant aux clauses stipulées dans la dite section, sera passible d'une amende qui n'excédera pas dix piastres, et ne sera pas au dessous de cinq; la moitié de laquelle amende sera au profit de l'Etat, et l'autre moitié à celui du dénonciateur.
ART. 2nd. Le décès de toute personne libre, résidant dans la paroisse d'Orléans, devra être déclaré dans le laps de trente jours. Cette déclaration devra être faite par les plus proches parents de la personne décédée, s'ils sont sur les lieux, et en cas d'absence de ceux-là, par l'exécuteur testamentaire, s'il en existe un; s'il n'en existe pas, par le propriétaire ou locataire de la maison dans laquelle résidait le défunt, lors de sa mort; et toute personne contrevenant aux clauses stipulées dans la présente section, sera passible d'une amende qui n'excédera pas dix piastres, et ne sera pas au-dessous de cinq.
Le soussigné se verra contraint à sévir contre toutes personnes qui négligeraient ou refuseraient de se conformer aux clauses de l'acte précité.
10 avril   F. M. CROZAT.

BUREAU DE PLACEMENT
POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,
Gratis pour ceux qui demanderont des employés de toute condition et des manœuvres-journaliers.

LE nouveau bureau de placement établi par M. J. B. CABOS, rue Madison, No. 16, se recommande aux personnes de la classe ouvrière, maîtres et ouvriers, de toute classe; M. Cabos est toujours à même de les pourvoir dans le plus bref délai.
Les propriétaires qui ont besoin de faire bâtir ou de faire réparer leurs propriétés, en s'adressant au dit Bureau, peuvent être mis en rapport avec des entrepreneurs qui leur offriront les marchés les plus avantageux.
Chez M. Cabos, les capitaines de navires et de steamboats, armateurs (ship masters) et les chefs de tous autres établissements trouveront constamment des teneurs de livres, commis de groceries, caissiers, maîtres d'hôtel, garçons de salle, barkeepers et servantes, et autres en général.
On y trouvera également des gardiens de jour et de nuit pour marchandises sur la Levée, ou [illegible] par voie de justice, lesquels fourniront des securités pour leur probité; plus, des garde malades.
IL PRETE DE L'ARGENT SUR DEPOT.
Les étrangers arrivant trouveront au dit bureau l'adresse des maisons où ils seront logés et nourris à bas prix.
Mr. Cabos fournira des apprentis à ceux qui en désireront. En ce moment des ouvriers charpentiers, menuisiers, forgerons et autres etats sont demandés au dit bureau, ainsi que des ouvrières couturières, servantes, gardiennes d'enfants, &c. &c.
En outre, M. Cabos se charge de vente de propriétés, de location d'esclaves et de maisons, &c.   10 nov—1an.

FARINE aigre—300 barils en bon ordre, à vendre par EMERSON, TOURNÉ & Co.
10 sept   No. 158, rue Tchoupitoulas

VEAUX CIRÉS—20 douzaines veaux de Nantes, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
10 sept   34 Vieille Levée

HUILE—100 paniers huile d'olive, 24 onces d'Avignon et de Nice, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
10 sept   34, Vieille Levée

VIN EN CAISSES—100 caisses de 12 bouteilles vin rouge de Haut Brion Carcier, de la récolte de 1834, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
10 sept   34, Vieille Levée

EN débarquement du navire Diogenes, de Marseille—
100 barriques vin rouge,
100 caisses absinthe de Sauvajol Bruneton & Co.
200 dito [illegible] olives, anchois, câpres &c.
200 dito eau fleur d'orange—à vendre par
2 sept   RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée

TOILE D'IRLANDE À BAS PRIX.

LE soussigné offre à vendre, huit caisses de véritables Toiles d'Irlande, qu'il vient d'acheter à bon compte et vendra à des prix extrêmement bas. Ces toiles sont de pur lin, sans mélange, et ont été blanchies et apprêtées pour les familles. Ceux qui ont besoin de toiles sont priés de venir examiner celles-ci au No. 33, rue de Chartres, encoignure Douane.
3 sept   C. M. SIMPSON.

NOUVELLEMENT reçues et à vendre en magasin.
30 caisses [illegible]
30 do salaisons assorties, par
3 sep   S. Vs. BARRETT, 21 Gravier

A VENDRE en debarquement du navire le Thracian venant de Bordeaux:
50 barriques vin rouge.
[illegible] anisette superfine.
20 [illegible] liqueurs superfines, en bouteilles et flacons,
[illegible] boîtes et demi boites sardines.
EN MAGASIN.
100 caisses vin rouge St Julien, Chateau Lafitte, Chateau Margaux et Cantenac.
100 caisses vin blanc Haut Sauterne et Barsac.
50 do 24 demi bouteilles do.
50 do liqueurs surfine.
40 douzaines encre en bouteilles, de Barre, à vendre par S. Vs. BARRETT,
3 sep   21 Gravier

FONDS de la Banque des Citoyens, à vendre en sommes à convenance, par LEOPOLD JEANNET, 22, rue St Louis

EN débarquement du navire Thracian, de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
240 barriques vin rouge, de diverses qualités.
124 tierçons et demi barriques vin blanc Haut Sauterne;
5 quarts de pipe vieille eau de vie, 1ère preuve;
12 quarts de pipe eau de vie fine Champagne, 1815.
26 aout—1m   G. M. LUCAS, 30, rue Bienville

EN magasin et à vendre par le soussigné, pour compte de divers factures:
130 barriques Vin rouge différentes qualités,
30 demi do. do do
30 barils vieux vin blanc Haut Sauterne,
200 caisses vin rouge Haut Brion, Latour, Gruau Larose, Lafitte et Margaux,
90 caisses vieux vin blanc Haut Sauterne 1822,
30 caisses vieux vin Chambertin,
20 paniers huile d'olive, marque Plagniol,
300 demi boites sardines à l'huile.   C. DUFOUR,
8 sept   11 Conti

VIN de Bergasse—50 barriques en debarquement du navire Diogenes, à vendre par les soussignés.
5 sept   J. F. BERCIER & Co. 54, Vieille Levée

VINS de Bordeaux—50 barriques Pauillac Médoc, 70 barils Sauterne, reçus par le navire Thracian, à vendre par J. F. BERCIER & Co.
5 sept   54, Vieille Levée

REÇU par le navire Thracian—16 barriques vin rouge de choix, marque Brankfort, à vendre à $45 la barrique. On ne pourrait trouver ailleurs ce vin à moins de $60. Les personnes qui désirent avoir du vin de choix peuvent venir le goûter et juger par elles mêmes.
Reçu par le navire Diogenes, cinquante barriques vin de Bedford, et 100 paniers huile de Plagniol.
5 sept   D. LANATA, No. 10, rue Jefferson

HUILE de blanc de baleine—3000 gallons, épurée d'hiver, à vendre par J W STANTON & Co.
15 sept   Enc. Magasins & Lafayette

BLANCS de baleine—350 caisses assorties de grandeurs, à vendre par J W STANTON & Co.
15 sept   Enc. Magasins & Lafayette

EN debarquement du H. W. Tyler, de Bordeaux:
32 paniers vin rouge;
300 do cerises à l'eau de vie;
54 do fruits au jus;
10 do prunes en jarres.
A vendre par R. CAHUZAC,
15 sept   34 Vieille Levée.

A VENDRE par le soussigné en débarquement du navire Lydie, de Bordeaux:
30 barriques vin rouge, diverses marques,
40 demi barriques vin blanc, Sauterne,
50 caisses de 12 bouteilles vin rouge, Margaux,
10 caisses de 24 1/2 do do
20 caisses de 12 bouteilles vin blanc, Sauterne,
10 do 24 1/2 do do do
1 aout   VOR. MAIGNAN, 87, rue St. Louis

RECEMMENT reçu de Marseille par le navire Mozart, et à vendre par les soussignés:
100 barriques vin Bergasse; 50 demi-barriques idem.
100 caisses vin muscat; 25 do Lunel, supérieur;
125 caisses olives, capres et cornichons;
10 balles amandes à coques tendres;
200 paniers huile de J. Plagniol; 100 demi-paniers idem;
50 paniers idem de 24 demi-bouteilles; 50 paniers idem de 12 demi-pipes.
18 avril   J F BERCIER & Co, 54, Vieille Levée.

Plomb en Feuilles, et Tuyaux en Plomb, Patentés.

LE soussigné a continué à manufacturer des tuyaux en plomb, pour lesquels il a obtenu un brevet, et appelle l'attention des planteurs et autres sur l'avantage que possèdent ces tuyaux, qui offrent de grandes facilités pour conduire l'eau d'une grande distance, soit des sources, mers ou des pompes. Les habitans de la côte peuvent facilement obtenir toute l'eau qui leur est nécessaire, en faisant usage de ces tuyaux. On peut les faire de toute dimension, depuis un quart de pouce jusqu'à quatre pouces, selon qu'on le désire. C'est sans contredit le conducteur le moins dispendieux.
On peut remettre les ordres au manufacturier, qui les remplira sous le plus bref délai.
W. W. THOMPSON, à St. Louis (Missouri) ou à ses agents, KENNETT & DIX,
23 oct—1an   71, Rue Poydras, Nlle-Orléans.

TRAITES à vue sur Boston, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.

TRAITES sur Paris, à vendre par LAFEYRE, HARISPE & Co,
14 sep   30 St-Louis

TRAITES sur la Havane, à vendre par LAFEYRE, HARISPE & Co.
14 sep   30 St Louis

CAFE—100 sacs havane, à vendre par LAFEYRE, HARISPE & Co.
14 sep   30 St Louis

CIGARES—50 milliers dit article supérieur, à vendre par LAFEYRE, HARISPE & Co,
14 sep   30 St Louis

HUILE Espagnole—[illegible] paniers, à vendre par LAFEYRE, HARISPE & Co.
14 sep   30 St Louis

TABAC—de boites de Cuba pour tripes, à vendre par LAFEYRE, HARISPE & Co.
1 sep   30 St Louis

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du H. W. Tyler, venant de Bordeaux:
50 barriques Vin rouge Montferrand;
50 do do St. Julien;
50 demi barrique Vin blanc, Haut Sauterne;
100 caisses Cerises à l'eau de vie, nouvelle récolte.
15 sept   N. DUDOUYT, 13, Toulouse

DIVERS—300 sacs vieux café Java du gouvernement; 400 colis sucre en pains, demi et en poudre; 400 colis thé impérial, en boites de 6, 12 lbs.; 30 barriques riz de la Caroline; 100 caisses chandelles [illegible]; 30 serons indigo [illegible]; 12000 [illegible]; 100 sacs poivre [illegible]; 100 barils [illegible], à vendre en magasin par NORCROSS & FOSDICK
1 sept   40 Gravier

BUREAU DE LA [illegible]

[illegible] les propositions [illegible] novembre prochain, pour [illegible] la rue de la Levée à partir de la rue du Canal jusqu'à la rue [illegible], depuis la rue du Canal jusqu'à la rue St. [illegible], conformément aux devis qui seront déposés au bureau du voyer, qui est prié de les faire publier avec cette résolution.
Les propositions pourront embrasser la totalité de l'ouvrage à faire; mais les soumissionnaires seront tenus de faire connaître l'époque à laquelle ils pourront commencer et terminer leur entreprise; payable en un ou plusieurs billets de cette municipalité dans 10 ans et portant intérêt à 6 pour cent l'an, payable par semestre. Les dits billets seront émis toutes les fois qu'un ouvrage équivalant à la somme de $5,000 aura été achevé et reçu par le voyer.
Conformément aux résolutions ci-dessus, des propositions cachetées seront reçues jusqu'aux époques mentionnées pour la confection des dits ouvrages. Les blocs en granite ne devront pas avoir moins de 10 sur 12 pouces de surface et 10 pouces d'épaisseur, et devront être placés sur une couche de sable du fleuve ou de rivière d'au moins 8 pouces d'épaisseur.
Nouvelle-Orléans, 28 juin 1846.
14 juillet   J.N. COMMUNY, voyer, 1re municipalité.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

RAVELET & HUET, ont transporté leur magasin de la rue Chartres, No. 34, au No. 50, même rue.
POUR CAUSE DE LIQUIDATION,
Ils offrent à vendre à des prix réduits, un grand assortiment de marchandises de tous genres, savoir:
Passementerie et mercerie, quincaillerie fine, rubanneries, ganterie assortie, ombrelles, nouveautés, modes, boutons pour bandes et pour habits, bretelles &c &c. La majeure partie de ces marchandises a été reçue par les derniers arrivages de France.
Egalement en magasin et reçu tout récemment, trente balles cotonnades françaises nouveauté, qualité et largeur assorties.
NOTA.—La liquidation de ces marchandises doit se terminer au 15 octobre.   3 sept.

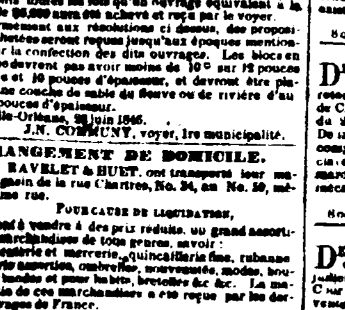

SANGSUES! SANGSUES!
LE soussigné vient de recevoir par le St. Mary, de New York, un superbe envoi de SANGSUES HONGROISES, qui seront vendues aux prix ordinaires.
27 juin   J. B. BUSCONI, Dépôt général, No. 146, Chartres.

REÇU par le navire St Mary, DIX MILLE SANGSUES HONGROISES, de premier choix; et par la voie de la Havane, quinze mille SANGSUES ESPAGNOLES, à vendre depuis cinq sous jusqu'à vingt cinq sous. Elles sont toutes garanties.
AU DEPOT RUE DU QUARTIER,
Entre Condé et Levee, près de l'Hôtel des Monnaies, No. 46.   2 av

EAUX MINERALES.
ON trouvera à l'établissement de RENAUD PETIT-BIEN, rue du Quartier, No. 46, des eaux Minérales, garanties première qualité, approuvées par la société chirurgico médicale, dans sa séance du 30 août 1844.
5 sept

SANGSUES.
DOUZE MILLIERS SANGSUES hongroises et suédoises reçues par le navire Devonshire, Thompson, et à vendre au Grand Dépot Général, en gros et en détail, au prix le plus modéré, rue de l'Esplanade, encoignure Camcaivo No. 96.
Le même Entrepôt a reçu par le brick F. Soulé, SIX MILLIERS SANGSUES ESPAGNOLES, qu'il vendra depuis cinq jusqu'à quinze sous pièce. Les prix ne varieront point pendant la durée des maladies.
18 juin   J. B. SOUBIRAN.

FUSILS! FUSILS!—190 beaux fusils supérieurs reçus en consignation, à vendre à des conditions avantageuses par H DE GOER & RIFFLARD,
1 oct   21, Magasins

COTONNADES Françaises, Casimirs, &c.—Les soussignés ont reçu par le navire Rubicon, du Havre—
24 balles cotonnades nouveau style, 10 caisses casimir noir et en couleur, 1 caisse casimir Bonjean supérieur, 4 caisses velours noir et couleur, 12 dito mousseline de laine, 2 dito cachemire d'Ecosse, couleur de mode, 10 dito calico couleur fauve bleue, [illegible] de satin, 5 dito calico fauve à demi-riches, 20 dito barèges nouveau style, quelques-uns très riches, 2 dito merinos en couleur, 2 balles flannelle Welsh supérieure, ainsi qu'un grand assortiment complet de chemises et caleçons en merinos, pour hommes, idem en coton, chaussettes en laine, casquettes en laine pour negre, chaussettes en merinos noirs et blancs, demi bas laine d'agneau, pour hommes, gants chevreau, gants pour porteurs, superbes gants chevreau pour dames, idem filet noir, parapluies de 28 à 40 pouces, parasols riches d'un nouveau genre, mouchoirs batiste fin, idem riches et brodés, idem à ourlets d'un nouveau goût, idem brodés, galons français, soie à coudre, coton en bobines, fil patenté, &c. &c.
Venant d'être ouverts—Shalls et écharpes de la dernière mode; le tout à vendre à très bas prix, par
1 oct   H. DE GOER & RIFFLARD, 21, Magasins.

MAGASINAGE—MAGASINAGE.

LES soussignés ont d'amples chambres pour emmagasiner 30,000 barils, ou l'équivalent, dans leurs magasins d'entrepôt et à l'abri du feu, situés rues Tchoupitoulas, Notre Dame, Commerce et Julia. Ils sont également prêts à contracter avec les négociants pour l'emmagasinage de toutes leurs marchandises durant la prochaine saison, à des termes des plus avantageux. La position de leurs magasins et les arrangements qu'ils ont pris, les mettent à même de leur offrir les facilités pour recevoir ou délivrer les produits, aussi grandes si non plus grandes qu'ils pourront trouver dans un pareil établissement de cette ville. Toutes les marchandises seront prises, et transportées, soit à la sortie ou à l'entrée des magasins, à des prix très modiques.
EMERSON, TOURNÉ & Co,
30 sept   158, rue Tchoupitoulas

ARTICLES DIVERS—250 barils maquereaux frais No 3, 500 colis sucre raffiné de Boston, en pain, en morceaux et en poudre, 100 caisses blanc de baleine New-Bedford, 50 sacs poivre, 50 do piment, 350 barils clous de Boston, 300 sacs vieux café Java, 600 caisses Champagne, potasse, poudre à canon, Pouchong, etc. 300 milliers cigares impériales, 10 surons indigo Caracas.
1 oct   NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier

A LOUER à dater du premier octobre, un grand magasin d'entrepôt situé rue Victoire, près du rail-road.   WYLIE & EGANA, 38 Bienville
30 sep

A LOUER—Deux Magasins, situés rue du Canal, (Canal Street Row) près de la rue des Magasins, actuellement occupés par MM. Oakey & Hawkins et C. F. Lathrop & Co. On peut en prendre possession le 1er novembre 1846.
8 sept   L. A. & W. BARBARIN, No. 38, Chartres.

A LOUER—Pour le 1er octobre prochain—Cette Maison si avantageusement située à l'encoignure des rues Champs Elysées et Casacalvo. Elle a été depuis fort longtemps occupée comme boulangerie, et a fait la fortune de plusieurs personnes qui en ont été locataires. Les conditions seront des plus libérales. S'adresser à D. LANATA,
21 sept   9 et 10, rue Jefferson.

A LOUER—Le 1er novembre—Le premier étage du No 49, rue Toulouse. S'adresser à WYLIE & EGANA,
18 sept   38, Bienville

A LOUER—Le 1er novembre—Le magasin No 69 rue du Canal, occupé par MM. Vienne & Garnot. S'adresser à WYLIE & EGANA,
18 sept   11 Commune

A LOUER—Le magasin situé No. 5[illegible], rue Bienville, parfaitement distribué pour y établir un bureau. S'adresser à WYLIE & EGANA,
14 sept   38, Bienville

A LOUER, à partir du 1er octobre, la maison située rue Euterpe entre les rues Prytanee et Colysée, occupée maintenant par Mme Fortier. S'adresser à WYLIE & EGANA,
15 sept   38, Bienville

ON désire louer au 1er novembre prochain, une bonne maison pour une famille peu nombreuse, pour une ou deux années avec bail—le centre de la ville serait préféré. S'adresser à B. VALLS, rue de la Commune No. 25.   15 sept—3

Un bon marché à faire.

UNE propriété à vendre dans la ville de Lafayette, sise à l'encoignure des rues Seconde et Levée, à des conditions très avantageuses: elle rapportera un très bel intérêt pour le prix qu'on en demande.
Plus TROIS LOTS DE TERRE au faubourg Bouligny, situés à l'une des encoignures du dit faubourg. On pourra voir le plan chez le soussigné, à la Bourse des Etats-Unis, encoignure des rues Poydras et Tchapitoulas.
JUAN BELTRAN, Propriétaire
28 juin

A LOUER—Le haut du magasin No. 62, rue du Camp, comprenant 2 bons bureaux. S'adresser à RICKER & PEARSON,
8 aout   62, Camp

A LOUER—Une maison en bois à 2 étages, située rue Barthélemy entre Magasin et Camp. S'adresser à RICKER & PEARSON,
8 aout   62, Camp

A LOUER.
UN magasin rue Tchapitoulas, attenant à la pharmacie de Barbat, encoignure Girod. Possession immédiate.
AUSSI
Une maison rue du Camp, entre Girod et Julie, attenant à la résidence de Henry McCall Ecqr. Possession immédiate.
AUSSI
Une maison à étage, etc., No. 100, rue St. Jean, entre Poydras et Hevia. Possession immédiate.
AUSSI
Le Magasin No. —, dans la rangée de l'Arcade de Banks, face à la rue des Magasins. Possession au premier novembre.
AUSSI
La propriété rue du Cirque, entre Commune et Gravier, présentement occupée comme un établissement de peintre de voitures. Possession immédiate.
Les propriétés ci-dessus seront louées à bas prix à de bons locataires, fournissant caution à satisfaction, pour un bail d'un an ou plus, payable par mois ou par trimestre. S'adresser à J. C. LAVILLEBEUVRE,
19 aout   140 rue Commune

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS.
331 caisses en débarquement des navires Berlin, R. G. Shaw, Union, Queen Victoria, et de la barque Iris, à vendre par
14 sept.   R. G. HOBBS, 12, Douane

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—200 caisses en magasin, comprenant un assortiment varié de chaussures fouchées, à vendre par R. G. HOBBS, 12, rue Douane
Aussi:—246 caisses en debarquement des barques Manchester, Orbelin et Oneco.   1 sept

DUFAU,
A l'honneur d'informer le public qu'il tient UNE ECURIE,
RUE BOURBON No. 178,
Ancien établissement de M. Bruna, où il prendra en pension des chevaux de selle et des voitures en remise et louera des chevaux de selle et des voitures aux prix les plus modérés. Il se charge aussi de vendre ou acheter des chevaux.
M. DUFAU continue comme par le passé son état de VETERINAIRE et marechal ferrant, rue Bourgogne No. 141.   25 aout—la

ARTICLES DIVERS—60 caisses huile de Plagniol, 45 do eau de fleur d'oranger, 25 do vin Médoc, 6 do papier français, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co.
12 sept   34, Tchoupitoulas

CHANGE sur Paris et Londres, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co,
12 sept   34 Tchoupitoulas

AUX HABITANS SUCRIERS.

CHAUDIERES en fer forgé, de qualité supérieure, des manufactures de Edwin Maw, de Liverpool, récemment reçues par le navire Edward Bonstead, des dimensions suivantes:
55 sur 18 pouces.
64 sur 30 pouces.
66 sur 32 pouces.
72 sur 28 pouces.
80 sur 28 pouces.
A vendre par WYLIE & EGANA,
18 sep   38 Bienville

DEPOT DES VERITABLES FRICTION MATCHES DE WM. A. CLARK,
Rue de [illegible] No. 20, Nlle. Orléans.
L. A. GUILLEMAIN, Agent.

CUIGNOLET d'Angers—150 paniers [illegible] en débarquement du navire H. W. Tyler, de Bordeaux, et à vendre par AUG. MOLIER,
10 sept   90, St. Louis

GOMME copal—4 balles en magasin et à vendre par J M CABALLERO,
22 aout   38, Vieille Levée

CIGARES—[illegible] Cigares en débarquement du brick F Soulé, de la Havane, des marques suivantes: Brown, Major Ringold, Europa, Lima, Palo Alto, Tertulia, Dos Cubanos, Alemena, [illegible], Fanny Elssler, etc. A vendre par J M CABALLERO,
29 sep   38, Vieille Levée.

TABAC en Feuilles—10 balles pour cape et tripe, en débarquement du brick F. Soulé, de la Havane, à vendre par J M CABALLERO,
26 sep   38, Vieille Levée.

VENTES JUDICIAIRES

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—[illegible] Lavaudais [illegible] vs. [illegible] &c. Mardi le 10 novembre 1846, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis entre celles de Chartres et Royale, en vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite saisie dans la présente affaire, savoir:
Un certain lot de terre situé au faubourg Lacourse, en cette paroisse, faisant partie du lot No. six, de l'ilet No. quatre-vingt-six et mesurant, au pied français trente pieds sur la rue Thalie, sur cent vingt pieds de profondeur, borné d'un côté par l'autre moitié du dit lot No. six, et de l'autre côté par le lot No. sept et huit. Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.
Conditions comptant.   JOHN L. LEWIS
8 oct—3m30   shérif de la paroisse d'Orléans

Dans l'affaire des mineurs Ogden.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Mardi le 10 novembre 1846, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de vente, daté du 5 octobre courant, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, et pour compte des dits mineurs, je procéderai à la vente de l'esclave nommé Henry Erskine, nègre âgé d'environ 40 ans, manœuvre, habitué aux travaux d'une presse et un peu mécanicien.
Conditions, comptant.   JOHN L. LEWIS,
8 oct—3m30   shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de John [illegible].
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un ordre de Cour, daté du 2 juillet dernier et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, pour le compte de la dite succession, mardi le 10 novembre 1846, à midi, le nègre nommé Olivo, âgé d'environ 29 ans.
Conditions comptant.   JOHN L. LEWIS,
8 oct—3m30   Sherif de la Paroisse d'Orleans

Gennich & Mister vs. Antoine Morale—No. 347.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Manuel Cruzat, 4me justice de paix de la paroisse d'Orléans, il sera offert en vente au magasin du connétable, No. 24, rue St. Pierre, entre Royale et Bourbon, mardi 10 octobre 1846, à 10 heures du matin.
Un lot d'habillements d'hiver, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant.   GUSTAVE MEYNIER
8 oct—3m30   constable de la 4me justice de paix

David White vs J. C. Wingard et son épouse—No 91.
Cour de Lafayette.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable James McGarey, un des juges de paix de la Cour de Lafayette, je procéderai lundi le 19 octobre 1846 à 10 heures du matin, aux encans de M. R. Bell, rue Carondelet, entre celles de Hevia et Poydras, à la vente de deux chevaux et de ses harnais, d'un wagon et de deux bidons [illegible]—Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.   JOHN L. LEWIS,
7 oct—3m30   shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de feu Mme James H. Field, décédée.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente à la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre celles de Chartres et Royale, le samedi 12 octobre 1846, à midi, pour le compte de ladite succession, les esclaves ci-après nommés, savoir:
Caroline, mulâtresse âgée d'environ 35 ans et ses deux enfans nommés Bernard, âgé d'environ 10 ans et Angela, âgée d'environ 4 ans.
Zanon, négresse âgée d'environ 13 ans
Et Clementine, négritte âgée d'environ 9 ans.
Conditions—6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque spéciale.
Les actes de vente seront passés par B. B. Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs.
9 sept—3m30   JOHN L. LEWIS, Sherif de la paroisse d'Orléans.

Succession de feu David Gould Wire, décédé.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE ORLEANS, No. 8.—En vertu d'un ordre de vente daté du 22 septembre 1846, et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai pour le compte de la dite succession, à la vente de la propriété ci-après décrite, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, mardi le 27 octobre 1846, à midi, savoir:
Un lot de terre situé au faubourg Delord de cette ville, désigné sous le No. 10, d'après un plan dressé par le voyer de la ville, le 30 mars 1836, et déposé en l'étude de Louis T. Caire, notaire public en cette ville.
Le dit lot formant l'angle du Chemin Public et de la rue Gaiennie, et mesure au pied anglais vingt un pieds trois pouces et six lignes de face audit Chemin Public et quatre vingt dix pieds de face à la dite rue Gaiennie. Ensemble avec toutes les améliorations qui existent dessus et qui y appartiennent.
Conditions—$1000 comptant et la balance à six, douze et dix huit mois de crédit en billets endossés à la satisfaction de l'administration, et portant intérêt à leurs échéances, à raison de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement, et garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à paiement définitif—N. B. L'acte de vente sera passé par Ad. Mazureau, notaire public, aux frais de l'acquéreur.   JOHN L. LEWIS,
23 sept—3m30   Sherif de la Paroisse d'Orléans

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans—No. 3—Je certifie par le présent que le [illegible] jour d'août 1846, jugement fut rendu en cette Cour dans l'affaire de Jean Pierre Michel Dupré contre Marie Elisabeth Boulau, [illegible] dans les mots et chiffres suivants, savoir: Cette cause ayant été ce jour dévolue à la Cour par consentement des avocats, [illegible] considérant les réponses du défendeur aux interrogatoires [illegible] et demande reconventionnelle [illegible] jugement de séparation de corps et de biens entre le demandeur Jean Pierre Michel Dupré, et la défenderesse [illegible] Marie Elisabeth Boulau [illegible] que ladite défenderesse recouvre du demandeur Jean Pierre Michel Dupré, son mari, la somme de dix mille quatre cent quatre vingts piastres montant des effets mobiliers et des esclaves [illegible] ainsi que les frais.
Jugement rendu le 26 aout 1846—Signé le [illegible] octobre 1846.
Signé   A. M. BUCHANAN, Juge
Jugement enregistré sur le dossier du jugement, page [illegible] B. A., avec les frais s'élevant à la somme de trente [illegible] et quinze cents, non compris les frais du shérif.
En témoignage de quoi, j'ai aux présentes donné ma signature et apposé le sceau de ladite Cour en la ville de la Nouvelle-Orléans ce [illegible] jour d'octobre de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-quarante six, et [illegible] de l'Indépendance des Etats-Unis.
8 oct—3 en 10j   P. LEBLANC, greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.
CINQUIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE ORLEANS—L'Etat de la Louisiane à tous ceux que ces présentes concernent, salut—
Attendu que Jules Debry ayant acheté à une vente d'esclaves [illegible] ci-après décrits [illegible] Bernard, [illegible] la dite vente fut enregistrée le [illegible] l'année 1846, pour [illegible] Législature de l'Etat de la Louisiane, [illegible] pour confirmer les titres des Acquéreurs aux ventes judiciaires, approuvé le 10 mars 1834. [illegible] toutes personnes intéressées [illegible] Cour de District de la Nouvelle Orléans [illegible] avoir droit aux esclaves [illegible] d'un défaut de formalité [illegible] de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, [illegible] toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation [illegible] le tems et le mode de la vente, ou par [illegible] quelconque, de faire [illegible] dans trente jours à partir de la publication de cet avis; pourquoi [illegible] ne serait pas confirmée et homologuée.
Les dits esclaves furent adjugés [illegible] décret de la Cinquième Cour [illegible] de l'année 1846, dans l'affaire de [illegible] Banque de la [illegible] vs. François Debry, No. 24 [illegible] dont ledit Jules [illegible] a été acquéreur comme il est ci-après spécifié:

L'esclave George, mulâtre âgé de vingt deux ans, pour la somme de	$450
L'esclave Thornton, nègre âgé de trente-huit ans, pour la somme de	340
L'esclave Jerry, nègre âgé de quarante ans, pour la somme de	330
Et l'esclave Victoria, négresse âgée de quarante-huit ans, pour la somme de	205
	$1325

Le tout formant la somme de treize cent vingt cinq piastres, payable à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son obligation avec bonne et suffisante sécurité portant intérêt à dix pour cent l'an et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, et l'esclave Dick, nègre âgé de trente quatre ans, pour la somme de cinq cent trente cinq piastres, payable comptant.
Témoin l'hon. A. M. Buchanan, juge de la cour susdite ce 22 septembre A. D. 1846.
24 sept—3m30   P. LEBLANC, Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No. 24[illegible]—Je certifie par le présent que le dix-septième jour de juillet 1846, jugement a été enregistré dans cette Cour dans l'affaire de Louisiane E. Depass, épouse de A. Hecht, vs. Adolphe Hecht, son mari, portant les mots et chiffres suivants, savoir:
Cette cause ayant été soumise à la Cour, et la Cour considérant que les allégations de la pétition sont pleinement soutenues par les témoignages—il est par ce soit séparée de biens d'avec le défendeur Adolphe Hecht, son mari; que ladite demanderesse recouvre du dit défendeur la somme de six-cents piastres, avec le privilège accordé par la loi sur les biens meubles et effets décrits dans la pétition, et que le défendeur paie les frais du procès.
Jugement rendu le 17 juillet 1846—Signé par consentement.   A. M. BUCHANAN.
Jugement enregistré sur le dossier du jugement, page 303.
Lesquels frais s'élèvent à la somme de dix piastres et 15 cents, exclusivement des frais du sheriff.
En témoignage de quoi, j'ai aux présentes donné ma signature et apposé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans le [illegible] jour de juillet de l'année de Notre Seigneur mil huit-cent-quarante six, et la soixante-et-onzième de l'Indépendance des Etats-Unis.
[Signé]   JNO. S. BARON, Député Greffier
24 sept—3

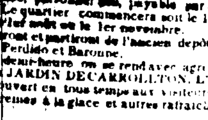

CHEMIN À COULISSES DE LA Nlle. ORLEANS ET DE CARROLLTON.
Réduction de Prix.

A L'AVENIR les prix du passage dans les chars seront comme suit:
Billet seul, pour n'importe la distance, 20 cents.
Enfans au dessous de 10 et au dessus de 5 ans, 10
Domestiques (billets d'esclaves) toute dist. 10
Cinquante billets rouges, $7 50
Billets pour l'année, personnel $60, payable par quartier et d'avance. Le quartier commencera soit le 1er février, le 1er mai, le 1er août ou le 1er novembre.
Les chars arriveront et partiront de l'ancien dépot, encoignure des rues Perdido et Baronne.
En moins d'une demi-heure on se rend avec agrément et sans chaleur, au JARDIN DE CARROLLTON. L'hôtel qui s'y trouve est ouvert en tous temps aux visiteurs qui y trouveront des crèmes à la glace et autres rafraîchissements.
Les chars partiront comme suit:
LES JOURS DE LA SEMAINE:

De la N. Orléans.		Du Carrollton.	
Avec chev.,	6 1/2 h. P. M.	Avec chevaux,	5 h. A. M.
A vapeur,	9	A vapeur,	8
"	11	"	10
"	1 P. M.	"	midi.
"	3 1/2	"	2 h. P. M.
"	5	"	4
"	7 1/2	"	6
Avec chev.	10	Avec chevaux,	8 1/2

Durant la saison des spectacles, les chars à chevaux partiront de la Nouvelle Orléans à 11 heures du soir.
Arrangements pour les Dimanches:
En outre des heures ordinaires de la semaine, il y aura un train de chars qui partira toutes les heures jusqu'à 7 heures, de Carrollton, et jusqu'à 8 de la Nouvelle Orléans; donc, excepté les heures de dîner, car alors les chars ne partiront qu'aux heures régulières de la semaine. En outre, le dimanche, un train partira de Carrollton à 8 heures du soir.
Les personnes devront se pourvoir de billets, [illegible] l'ordre de ne pas recevoir d'argent pour aucun passage.
Il y aura à chaque train des chars expressément pour les dames.
CHARS DE LAFAYETTE.
De Lafayette, en été, 6 A. M. — De Lafay. hiver, à 7 A. M.
De la rue Canal, 6 1/2 — De la rue Canal, 7 1/2
Après quoi, ils partiront de chaque bout du chemin jusqu'à 8 1/2 du soir, et ensuite ils partiront toutes les heures jusqu'à 8 1/2 de Lafayette et 9 du soir, de la rue du Canal.
Il est défendu de fumer dans les chars.
20 juin   JOHN HAMPSON, Ingénieur en chef.

MOUSSELINE DE LAINE, riche, &c. &c.—Reçu par l'Edward Bonstead, de Liverpool, et à vendre par les soussignés:
Une caisse mousseline de laine, noire et bleu-mazarin, 6 caisses [illegible] de laine riche et assortie, une caisse [illegible] à dessins, nouveaux goûts, [illegible] dito velours en couleurs, de fantaisie, [illegible] à vendre en gros, par
H. DE GOER & RIFFLARD,
16 sept   21, rue des Magasins

VENTES À L'ENCAN.

Linge Fait et Marchandises Sèches.
PAR F. H. PETITPAIN.

AUJOURD'HUI, huit octobre, il sera vendu à dix heures à son magasin d'encan, No. 20, rue de Chartres, 10 caisses linge fait, consistant en paletots, habits, vestes, pantalons, gilets, chemises coton et laine, caleçons laine, etc. etc.
AUSSI:
3 caisses indiennes, 4 caisses cotonnades, 2 caisses casimire, 1 caisse châles laine et une variété d'autres marchandises de saison.   8 oct—1

PAR J. P. BLACHE.
IL sera vendu sans réserve, vendredi, 9 du courant, à son magasin d'encan, rue Conti, No. 20, à 10 heures du matin.
Un joli assortiment de linge d'hiver, et à 11 heures précises, 25 colis de Marchandises sèches assorties, consistant principalement en
Percale, coutil bleu, coton blanc, indiennes de goût, flanelles angola, blanches et rouges, unies et croisées, [illegible], alpaca, bretelles, mouchoirs de soie, mousseline de laine, satin noir, shawls, indiennes blanches, et une variété d'autres articles.   8 oct

PAR ABAT & DOMINGON.
IL sera vendu jeudi le 8 octobre 1846, à midi, passage de la Bourse, entre St. Louis et Conti, et sans réserve—
Une quantité d'articles de vieille et neuve menuiserie, de fer, ferrailles, penturas, serrures, quatre belles citernes d'environ 1000 gallons chaque, grates &c et une quantité d'autres objets; 10 barils plâtre de Paris.
7 oct

GARTHWAITE, PAYAN & Co.
No. 10, RUE DU CANAL, (Paulding Row)
Entre les rues de la Vieille Levée et de Chartres.
Manufacture No. 288, Broadway street, Newark (New-Jersey.)

ONT reçu par les navires Louisville, Wabash, Vicksburg, Oswego, Union et Queen Victoria, et offrent à vendre A DES PRIX EXCESSIVEMENT BAS, POUR DU COMPTANT SEULEMENT, OU L'ÉQUIVALENT, l'assortiment ci-après, de
MARCHANDISES D'AUTOMNE.
Gilets à manches en kersey, à la monkey, gilets ronds et pantalons, surtouts, paletots et gilets en flushing bleu, en peau de lion, en couvertures bleues et vertes, et en couvertures [illegible], gilets de dessous en satinet noir [illegible] chemises en flanelle rouge croisée, hickory et twills striped, idem en coton blanc et écru, et en toile, [illegible] à la campagne de Vicksburg.
Articles pour la ville et les détaillans de la campagne.
HABITS PALETOTS, Sacs, en Bourguignote ou enveloppe à l'épreuve de l'eau, drap noir et fantaisie, Satinet, Cobourg, draps anglais, français et du pays, drap de ville et autres, levites, habits et surtouts en drap, [illegible] français, anglais, allemand et américain.
PANTALONS.—En chamois noir, casimir, à raies et à carreaux, en casimir de fantaisie, en satinet croisé de laine, noirs et autres mélangés.
GILETS.—De style, à col droit, à col en rouleau, idem double croisé et à col à rouleau, à la Robespierre, le tout fait en cachemire de fantaisie, cachemire noir, noir et bleu, satinet noir mélangé, velours noir et fantaisie, satin [illegible], et en valenciennes de fantaisie.
Un grand assortiment de CHEMISES et CALEÇONS en toile, en coton avec devant en coton, en laine d'agneau tricotée, en merinos, écrus et blancs; chemises en coton blanc et écru caleçons; idem, en flanelle rouge et bleu, [illegible] en toile rayée, en ginga fil et ginga coton et [illegible] satiné et batiste de tous genres.
Les habitans, marchands et détaillants, sont respectueusement invités à venir examiner les articles ci-dessus avant de faire leurs achats ailleurs.
Ils offrent à vendre presqu'au prix coûtant, le peu d'habillements d'été qui leur restent.
17   GARTHWAITE, PAYAN & Co

DAVID & CHAPUS,
93 et 95, rue de Chartres,

VOULANT liquider entièrement leur magasin de gros, offrent à vendre la balance de leurs marchandises à des prix au dessous du marché, pour du comptant, ou du bon papier, savoir:
Barèges nouveautés, organdis, mousseline, jaconat, indiennes françaises et du pays, mousselines marquises, [illegible] à raies, à fleurs et à carreaux, barèges de soie, gros de Naples et taffetas noir pour robes, gants [illegible] en coton, [illegible] en soie, en fil d'Ecosse [illegible] brodés, mantilles, [illegible] pélerines, cols unis et brodés, [illegible] organdis, tarlatanes, robes [illegible]
En débarquement du CLIFTON, de New-York [illegible]
Le sieur CHAPUS devant partir pour le Nord, il invite les marchands de la ville et de la campagne à venir le trouver, avant d'acheter ailleurs, pour faire des bargains avec lui, voulant positivement clore toute la balance de stock.
27 juin   DAVID & CHAPUS, 93 et 95, rue de Chartres.

QUARTIER GÉNÉRAL,
LÉGION DE LA LOUISIANE.
NOUVELLE ORLEANS, le 7 sept. 1846.
LES officiers [illegible] régiment d'infanterie devront se réunir [illegible] prochain, à l'Arsenal, à [illegible] midi, afin de procéder à l'élection d'un [illegible], en remplacement de [illegible]
L'élection sera présidée par le major de brigade N. A. [illegible] A. Gonzales Vigil [illegible] A. Canon, commandant [illegible]
Par ordre du [illegible] général,
PAUL DORFEUILLE, aide de-Camp.   D. AUGUSTIN.

$10 DE RÉCOMPENSE.
PARTI, marronne, la mulâtresse MARIANNE, âgée de 17 à 18 ans, taille d'environ 5 pieds [illegible] bien faite. Elle s'est sauvée du steamboat au moment qu'elle arrivait avec sa maîtresse M. [illegible] Robert. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la logera dans une des geôles de cette ville, ou en donnera avis au soussigné.
[illegible]   202, rue St. Philippe

CINQUANTE PIASTRES DE RÉCOMPENSE.
PARTI marron de l'habitation de M. Sosthène Roman, à la paroisse St. Jacques, depuis le [illegible] le griffe nommé AMOS, âgé de 26 ans, d'environ 5 pieds 8 pouces, bien [illegible]. Il a une cicatrice sous un œil et [illegible] parle anglais et le français. Cet esclave [illegible] appartenu à M. John R. Davids [illegible] probable qu'il cherchera à [illegible] dans une des presses à coton [illegible]
La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le logera [illegible] Nouvelle Orléans et en donnera avis [illegible] aux soussignés.   ROMAN & KERNION,
2, Front Levee

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman:
Une Vache blanche, la tête grise, quelques taches noires sur le corps, le cou gris, les quatre jambes noires, sans aucune autre marque ni étampe apparente.
Une Vache chataigne, marquée aux oreilles, étampée sur la croupe gauche, des lettres qui ressemblent L. H., sans aucune autre marque apparente.
Si d'ici au 17 octobre, les dits animaux ne sont point réclamés, ils seront vendus au lieu et heure accoutumés par l'encanteur B. Kernion.
6 oct—10   MICHEL DUREL, Syndic des épaves

CONDUITS aux épaves du second district de la Seconde Municipalité, rue Baronne:
Une VACHE noire, [illegible] des mamelles. Elle n'a aucune marque [illegible]
Une VACHE couleur fauve ou noire, ayant une petite [illegible] sur le corps, entre les jambes de devant, de longues cornes [illegible] horizontales, un trou à l'oreille gauche, et une [illegible] qui ressemblait aux lettres I. G. sur la cuisse [illegible]
Si ces vaches ne sont pas réclamées d'ici au mercredi, [illegible] elles seront vendues à l'enchère par Robert Kernion, encanteur public.
24 sept—10   J. L. WINTER, Capitaine garde de nuit

DROGUES ET MÉDICAMENS.

REÇU par le F. Soulé, de la Havane—12 barils miel, beau; 300 livres cire blanche—En magasin: 25 turines huile vitriol, 30 barils bois de Campêche, 15 barils bois jaune [fustic], 15 barils couperose verte, 800 liv. gomme sénégal, 10 surons indigo Guatemala, 300 livres camphre raffiné, 200 dito carbonate de magnésie, 1500 dito sel de Glauber, 1500 dito alun, 400 onces sulfate de quinine, 80 do. essence de limon, 25 do. do. d'orange, 100 do. do. d'anis, 200 do. opium. A vendre par P. CUPACHE
30 sept   encoignure Condé et St. Philippe

POIVRE—50 sacs poivre venant d'être reçu et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
25 sept   40 rue Gravier

PIMENTO—50 sacs piment, venant d'être reçus et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
25 sept   40 rue Gravier

CIGARES—200 milliers [illegible] d'imitation, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
25 sept   40 rue Gravier

SACS EN PITRE—10,000 [illegible] de bons boisseaux, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
25 sept   40 rue Gravier

CLOUS—550 barillets de Boston No. 1, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
40 rue Gravier

SUCRE raffiné de Boston—600 colis, sucre en pains, en morceaux et en poudre, en magasin, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
25 sept   40 rue Gravier

CAFE Java—150 sacs du gouvernement, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
25 sept   40 rue Gravier

M[illegible]—No. 3 et grande, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
25 sept   40 rue Gravier

Nouveautés de Paris.

LE soussigné a l'honneur d'informer très respectueusement les dames, que par l'arrivée des navires Corsica Monument et Elizabeth, il est en possession d'un choix très riche d'articles de printemps qu'il désire écouler à des prix très bas. Son assortiment se compose de: mousseline panama, haute nouveauté, balzorine, jaconat français, partie de barège riche pour robes, dito extra fin, un grand choix de châles et écharpes de toute description, barège vert, noir et blanc.
[illegible] envois, a été jointe par erreur, une partie de soieries pour robes, qui, vu la saison avancée, seront vendues au dessous du prix coûtant. Aussi: poult de soie noir, moire, grande largeur, à $1 la yarde, florence cuit, de toute couleur (cerise excepté) à 50 cents.
Bas et gants de fil d'Ecosse, dito en soie, mouchoirs de batiste fil, unis et brodés, [illegible] à plis, écharpes dentelle blanche pour mariée, châle dentelle noir, etc, etc. [illegible] composé l'assortiment le plus varié qu'il y ait en ville.
Le soussigné ose espérer la continuation du patronage bienveillant dont il a été honoré jusqu'ici. Ces marchandises sont d'ailleurs un cachet de distinction tout particulier, et sont de la grande fraîcheur.
E D PANIS, 148 rue Royale

PLANCHES! PLANCHES!

500,000 Pieds de planches de pin d'un pouce, idem à plancher et à doublage, et variées de différentes dimensions; 300,000 pieds de planches à plancher, toutes préparées; [illegible] et planches à doublage, [illegible]. Une partie de ces planches arrive en ce moment de [illegible].
On entreprendra de faire scier sur la demande des constructeurs ou des expéditeurs, avec promptitude et à des prix modérés.
Les personnes qui auront besoin de planches [illegible] bien de venir me voir [illegible]
C. D. [illegible]
[illegible]

SUCRE DE LA HAVANE—blanc et jaune, à vendre par J. M. CABALLERO,
17 sept.   38, Vieille Levée.